

## Ouverture des droits « Résident »

➤ **IMMATRICULATION 1** : \_\_\_\_\_

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL / VILLE : 63200 RIOM

MAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

➤ **IMMATRICULATION 2** : \_\_\_\_\_

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

### Conditions préalables :

- avoir son domicile dans la zone payante, 2 véhicules maximum par foyer
- avoir signé l'engagement annuel sur les conditions d'utilisations

### PIÈCES À FOURNIR :

==> **Un justificatif de domicile :**

- Taxe d'habitation année en cours (pour les nouveaux arrivants : bail du logement ou titre de propriété ou Facture d'énergie (électricité ou gaz) ou de téléphone à l'adresse du domicile.

==> **Carte grise du véhicule à l'adresse du domicile**

Pour les étudiants dont la voiture n'est pas à leur nom : attestation de prêt par le titulaire du véhicule, carte d'étudiant. Pour les titulaires d'un véhicule de fonction : attestation de l'employeur confirmant l'attribution du véhicule avec remisage à domicile

**ENGAGEMENT DU RESIDENT :** Je reconnais avoir été informé de la validité des pièces fournies pour ouvrir mes droits, pour un an de date à date, que je dois renouveler tous les ans. En cas de changement de véhicule je dois faire une demande de modification en joignant ma nouvelle carte grise et en indiquant clairement le numéro de plaque d'immatriculation à supprimer. Je suis informé que l'abonnement en cours ne pourra pas être transféré sur mon nouveau véhicule. Je devrai m'acquitter de ma redevance mensuelle.

J'ai bien pris note que je ne peux pas laisser mon véhicule en stationnement en un même point de la voie publique plus longtemps que la durée maximum prévue en zone orange ou jaune, à savoir 7h30, même si j'ai réglé mon abonnement mensuel. Cet abonnement ne me sert qu'à bénéficier d'un tarif réduit particulièrement adapté et à m'éviter de revenir à l'horodateur pour payer chaque jour. J'ai également été informé qu'en cas de dépassement de la durée maximum (7h30), mon véhicule serait considéré en stationnement abusif et susceptible d'être enlevé par la fourrière.

**FAIT LE :**  
**A RIOM**

**SIGNATURE**